

Message du Comité de direction du Réseau Santé de la Sarine à l'assemblée des délégués du 26 mai 2021 concernant la reconstitution de la Commission des indemnités forfaitaires de district

A l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine qui se tiendra le 26 mai 2021 figure l'élection de la Commission des indemnités forfaitaires de district.

Nos statuts prévoient, à l'article 10, que l'assemblée des délégués a notamment pour attribution la fixation du nombre et la désignation des membres de la commission de district prévue par la loi du 12 mai 2016 sur l'indemnité forfaitaire (LIF)

Pour la législature 2021-2026 le Comité de direction propose à l'assemblée des délégués de maintenir le nombre de représentants au sein de la Commission à **10 membres** ainsi que la répartition des sièges fixée lors de la précédente législature, à savoir :

M. le Préfet,	1
Ville de Fribourg	1 représentant
Villars-sur-Glâne	1 représentant
Marly	1 représentant
Sarine Nord ¹	1 représentant
Sarine Ouest ²	1 représentant
Haute Sarine Rive droite ³	1 représentant
Gibloux ⁴	1 représentant
Professionnels	<u>2 représentants</u>
Total	10 représentants

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée des délégués, le Comité de direction invite les communes des différentes régions à se concerter et à soumettre leur proposition de candidature au Président du Comité d'ici au **vendredi 21 mai 2021**.

En ce qui concerne les professionnels du domaine du maintien à domicile, le Comité de Direction vous propose d'ores et déjà de reconduire le mandat des deux membres sortants :

- **Mme la Doctoresse Pascale Pasche**, représentante du corps médical ;
- **M. Stéphane Blanc**, chef du service social de la Ville de Fribourg.

Villars-sur-Glâne, le 29 avril 2021

¹ Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et La Sonnaz

² Autigny, Avry, Chénens, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Ponthaux et Prez

³ Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

⁴ Gibloux, Hauterive/FR